



TC

DECISION N° 483

COMMANDE PUBLIQUE : autres contrats

FORMATIONS GESTES DE PREMIERS SECOURS - ELEVES DE CM2

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 7 juillet 2025 par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122 -22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que chaque année, des formations aux gestes de premiers secours sont mises en place pour les élèves de CM2 des écoles élémentaires de Pompey,

Vu la proposition du Centre National de Formation de la Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport (FNMNS) pour les formations de l'année 2025/2026,

Le Maire,

DECIDE

- de signer avec le Centre National de Formation de la FNMNS dont le siège est à Tomblaine, 13 rue Jean Moulin, représenté par son président Monsieur Jean-Claude SCHWARTZ, une convention ayant pour but la réalisation durant l'année 2025/2026, de Formations Initiales Premiers Secours Citoyen « PSC », pour les élèves des classes de CM2 des écoles élémentaires de Pompey.

La participation de la ville de Pompey est fixée à 53 € par élève, soit un total de 2332 € pour les élèves qui bénéficieront chacun de 9 heures de formation sur trois demi-journées, le matin de 8h30 à 11h30 et/ou l'après-midi de 13h30 à 16h30 :

- Lundi 15 juin 2026 (matin) et jeudi 18 juin 2026 (journée) : école Gustave Eiffel, classes de Valérie TISSERAND (25 élèves),
- Vendredi 29 mai 2026 (après-midi), vendredi 05 juin 2026 (après-midi) et lundi 15 juin 2026 (après-midi) : école Jeuyeté, classe de Sophie CORBACHO (19 élèves)

La dépense sera prévue à l'article 6042 du budget primitif de l'exercice 2026.

Pompey, 6 février 2026

Le Maire,

Laurent TROGLIC

